



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

28 juin

En 1607, à *Aiguesmortes*, après dix mois d'attente et de sérieux préparatifs, saint *Vincent de Paul* et *Guillaume Gautier*, le niçois renégat qui fut, en Barbarie le deuxième propriétaire de notre bienheureux Père, touchent avec joie le sol de France. Les deux compagnons avaient jugé nécessaire de s'évader, afin que Guillaume Gautier pût trouver un pays où, sans danger pour sa vie, il lui fût loisible de renoncer à la religion de Mahomet à laquelle il avait adhéré malgré son sacerdoce et ses obligations de Cordelier¹.

En 1646, ce jour se tient à la Maison Mère des Filles de la Charité le *premier conseil de la Compagnie*. Autour de *Monsieur Vincent* et de *Mademoiselle* sont regroupés *Monsieur Alméras*, assistant de la Congrégation de la Mission, et cinq Sœurs : *Elisabeth Hellot* qui assure le Secrétariat, *Geneviève Poisson*, *Anne Hardemont*, *Jeanne Lepintre*, *Julienne Loret*.

Monsieur Vincent explique les raisons de ces Conseils : apprendre à gouverner une Communauté, apprendre à étudier les questions proposées. Il insiste sur la prière pour connaître la volonté de Dieu, la liberté d'expression même si les avis sont différents, et la nécessité du secret.

En 1785, le procureur de l'Evêque et des administrateurs de l'*hôpital général de Lodève*, et Mère Renée Dubois, Sœur Madeleine Poincel et Sœur Reine Jeannin, dépensière (l'assistante est malade) signent le contrat d'établissement de quatre Sœurs à Lodève. Les Sœurs sont appelées pour le *soin des malades* des deux sexes, des *vieillards et des enfants* accueillis à l'hôpital. Elles auront, seules, le soin de la *pharmacie*.

En 1815, à *Saint-Denis*, les Alliés s'étant emparés de la ville, les élèves de la maison d'éducation de la Légion d'honneur s'enfuient à Paris. Pour héberger ces demoiselles, le gouvernement, pris au dépourvu, demande aux Filles de la Charité de céder leur maison de la rue du Vieux-Colombier, sise à l'actuel N° 11, et de s'installer *rue du Bac*, à l'*hôtel de Châtillon*, habité autrefois par Mme de La Vallière, épouse du duc de La Vallière, célèbre bibliophile, et descendant de la trop fameuse favorite de Louis XIV, laquelle n'a jamais logé rue du Bac... En 1815, quand les Sœurs s'y installent, il y a déjà deux ans qu'un décret impérial a attribué aux Filles de la Charité la jouissance de cet immeuble ; mais les aménagements ont plus ou moins traîné et ne sont pas encore achevés. Cependant les Sœurs s'inclinent devant la nécessité. Dès le lendemain de ce jour, les restes précieux de sainte Louise de Marillac sont transportés à la nouvelle Maison-Mère ; et le 30 juin, à leur tour, les reliques de saint Vincent quittent la rue du Vieux-Colombier : elles resteront rue du Bac jusqu'aux préparatifs de leur solennelle translation, en 1830.

A cette époque, la Maison-Mère des Filles de la Charité porte le N° 132 de la rue du Bac. C'est seulement le 1er janvier 1849 que la Supérieure générale, la T. H. *Mère Marie Mazin*, demandera aux Sœurs de «*substituer désormais sur leurs adresses le n, 140 à celui de 132, à cause des changements de numéros que vient de faire l'autorité.*» De plus, à cette date, la Maison-Mère aura déjà connu des transformations : elle se sera agrandie d'un immeuble continu, le n° 130 : la construction des infirmeries aura été achevée en 1827. Le séminaire date de 1843 les parloirs seront construits vers 1856².

En 1896, dans la chapelle de la Maison-Mère, rue de Sèvres, le *cardinal Richard*, assisté de Mgr Antoine Carrie, spiritain, et de Mgr Benjamin Christiaens, des frères mineurs, confère la consécration épiscopale à notre confrère, *Mgr François Lesné*, archevêque de Philippopolis. Son Excellence M. *Nazare Aga*, ambassadeur de Perse auprès du Gouvernement français, assiste à la cérémonie³.

1) *Coste*, I. p. 52.

2) *Annale*, t. 93, p. 287. *Petites Annales de St Vincent de Paul*, 1903, pp. 364-370.

3) *Annales*, t. 103, p. 157 ; t. 61, p. 472 ; t. 75, pp. 398-400.